

**2022 DEVE 12** Mise à disposition par Paris Habitat – OPH d'un jardin situé rue de la Convention et rue de la Croix Nivert (15<sup>e</sup>) pour ouverture au public. Renouvellement de la convention de gestion de 2011.

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 8 novembre 2011, Paris Habitat - OPH a mis à la disposition de la Ville de Paris, un jardin d'une superficie de 2 500 m<sup>2</sup>, cadastré 15 BP 34 et 37 situé 135-147 rue de la Convention et 159-163 rue de la Croix Nivert à Paris 15<sup>e</sup>, en vue de son ouverture au public.

La convention, d'une durée de 10 ans, définissait les conditions de la mise à la disposition de la Ville de Paris de cet espace vert. La Ville de Paris a assuré les travaux permettant l'ouverture du jardin au public.

Ouvert en 2013, ce jardin tout en longueur traverse une résidence. Il a en partie été réalisé sur dalle et est organisé autour d'une pelouse accessible au public. Il est traversé par une allée bordée de magnolias, de poiriers à fleurs, et de platanes. A leurs pieds se déploient des plantes méditerranéennes et des massifs d'arbustes aux formes souples.

Un élément d'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle posé au sol apporte une note décorative insolite. Un jardin partagé de 116 m<sup>2</sup> est ouvert aux riverains qui aiment le jardinage collectif. Depuis 2016, il porte le nom de Marie Poussepin (1653–1744), fondatrice de la congrégation des Soeurs de Charité Dominicaines de la Présentation, dont le siège est situé rue de Vaugirard.

La convention de mise à disposition étant venue à expiration, un projet de convention a été rédigé afin de la renouveler. Paris Habitat - OPH met à la disposition de la Ville de Paris, à titre gratuit, l'espace vert dont il est question, ainsi que des locaux techniques.

La Ville de Paris assurera l'entretien du site pendant toute la durée de la convention. Paris Habitat - OPH financera les travaux de finalisation des installations d'éclairage public du jardin.

La convention est conclue pour une durée de 10 ans.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer avec Paris Habitat - OPH, la convention jointe au présent projet de délibération, relative à la mise à la disposition de la Ville de Paris du jardin situé 135-147 rue de la Convention et 159-163 rue de la croix Nivert à Paris 15<sup>e</sup> en vue de son ouverture au public.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris